



Protection famille biens pezrsonnel etc....

Par **benjedi**, le **09/07/2010** à **15:19**

Bonjour,

Voici, la situation : mon épouse est artisan-fleuriste, elle a ouvert son magasin le 8/04/2008, nous somme mariés sous le régime légal. Sa société est une EURL dont elle a le statut de gérante, un organisme est cautionnaire pour sa banque.

Aujourd'hui elle n'a plus d'activité suffisante pour continuer, son banquier l'a mise en interdiction bancaire suite à des chèques refusés qui, je pense, vont devoir être honorés.

Sa comptable remarque que son activité a diminué et qu'il faudrait rajouter de l'argent, mais n'est-ce pas reculer pour mieux sauter ?

J'ai la chance de faire un autre travail, nous avons deux enfants en bas âge et beaucoup de stress et d'angoisse.

Comment se passe un dépôt de bilan ? Combien cela va coûter ? Sommes- nous vraiment protégés sur nos biens personnels ? Que va-t-il se passer ?

MERCI

Par **jeetendra**, le **09/07/2010** à **19:03**

[fluo]www.sosdepotdebilan.org[/fluo]

Bonsoir, contactez cette Association, ils pourront vous aider, courage à vous, cordialement.